



MAIRIE DE CHEMAUDIN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JUIN 2016

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 21 Juin 2016 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sandrine CHAINHO, Sandrine PERROT, Henri VERNEREY, Sonia GOUGET, Léa LAROSSA, Philippe FAGOT, Sabrina BAILLARD

Absents excusés : Séverine ONILLON *procuration* à François DODANE, Daniel VANNIER *procuration* à Gilbert GAVIGNET, Olivier LARQUE *procuration* à Philippe FAGOT, Samuel DROMARD *procuration* à Henri VERNEREY

Secrétaires de séance : Sabrina BAILLARD

Ordre du jour de la séance

1. 1 Approbation du compte-rendu du 7 Juin 2016
2. Fusion avec Vaux les Prés
3. Horaires scolaires et TAP
4. A.M.O Intergénérationnel
5. Marché Maîtrise d'œuvre Réhabilitation de la Mairie
6. Indemnité et indice personnel micro-crèche
7. Estimation des Domaines
- achat de terrain SARREST CM-CIC
8. Demande de subvention. Plan de soutien régional – plan de financement projet mairie
9. Reconduction du CDD de Mme Sadosky
10. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 Juin 2016

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Fusion avec Vaux les Prés

Monsieur le Maire rappelle le projet de fusion des deux communes de **CHEMAUDIN** et de **VAUX LES PRES** :

Considérant les réunions des maires volontaires qui ont réfléchi ensemble à un regroupement de communes voisines fondé sur un certain nombre de constats :

- reconstruction d'une école communale à VAUX LES PRES en raison de la nécessité d'une mise aux normes d'accessibilité, et la capacité d'accueil scolaire à CHEMAUDIN,
- de l'existence d'une zone d'activités contiguë sur le territoire des deux communes (ZAC de l'Echange)
- les bonifications financières octroyées à la commune nouvelle, les premières simulations et l'attrait qu'elles constituent,
- une mutualisation des moyens (humains, immobiliers et matériels) permettant d'assurer un meilleur service à la population sur l'ensemble de ce territoire.

Considérant les trois réunions collégiales associant l'ensemble des conseillers municipaux des deux communes, aujourd'hui volontaires pour fusionner,

Considérant les deux réunions publiques tenues avec la population dans chacune des communes concernées, les 25 mai 2016 (à VAUX LES PRES) et 26 mai 2016 (à CHEMAUDIN) qui n'ont pas généré d'opposition majeure,

Considérant que fédérer les deux communes en un territoire unique permet de renforcer ainsi la représentation de celui-ci et de ses habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Demande, conformément aux dispositions des articles L. 21131 et suivants du code général des collectivités territoriales, issues de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi du 17 mai 2013 et par la loi du 16 mars 2015 (relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes),

à Monsieur le Préfet du Doubs de prendre un arrêté de création d'une commune nouvelle regroupant les communes de **CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES**, à compter du **1^{er} janvier 2017**.

La commune nouvelle prendra le nom de : **CHEMAUDIN ET VAUX**.

Le siège de la commune sera situé à : **MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX** Grande rue (ex mairie de CHEMAUDIN).

La commune nouvelle sera administrée, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux, par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes.

La commune nouvelle est substituée aux communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

L'ensemble de leurs biens, droits et obligations, et contrats lui est transféré ;

Elle est substituée aux communes de CHEMAUDIN et de VAUX LES PRES au sein des syndicats et organismes de regroupement. Les personnels en fonction dans les anciennes communes relèvent de la nouvelle commune dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

Le conseil municipal décide de renoncer à l'institution de communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune est issue.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération concernant la fusion des 2 communes.

3. Horaires scolaires et TAP

La commission scolaire souhaite remettre au vote la décision prise à la dernière séance de conseil concernant les horaires scolaires et les TAP. Après réflexion et entretien entre la commission scolaire et le conseil d'école, il est décidé de modifier le créneau horaire des TAP qui sera de 15h45 à 16h30.

Il en découle une modification des horaires scolaires :

Horaires scolaires : 8h30-11h45, 13h30-15h30 (L,M,J,V)

8h30-11h30 le mercredi

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des horaires scolaires et des TAP.

4. A.M.O Intergénérationnel

La commune a reçu 2 propositions pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet intergénérationnel.

- CAGB pour un montant de 6 600€ avec notification du marché de Maîtrise d'œuvre au bout de 8 mois
- JV Ingénierie pour un montant de 14 300€ avec notification du marché de Maîtrise d'œuvre au bout de 4 mois.

Après réflexion et analyse des dossiers de chacun, le conseil municipal renouvelle sa confiance auprès de JV Ingénierie pour la qualité et efficacité du travail constatée lors de l'AMO rénovation de la Mairie.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

5. Marché Maîtrise d'œuvre Réhabilitation de la Mairie

Attribution du marché Maîtrise d'Oeuvre

Suite à l'analyse faite par la commission appel d'offres en partenariat avec JV Ingénierie, la commission propose de retenir pour le marché maîtrise d'œuvre le cabinet Solmon de Montbéliard pour un montant de 59 280€ H.T. Le conseil municipal souhaite rencontrer le groupement avant délibération.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le marché d'attribution après entretien avec le groupement Solmon.

Attribution marché Contrôle Technique

La société SOCOTEC est retenue pour le marché Contrôle pour un montant de 5 850€ H.T.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché.

Attribution du marché SPS

La société VERITAS est retenue pour le marché SPS pour un montant de 2 105€ HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

6. Indemnité et indice personnel micro-crèche

Le personnel de la micro crèche reçoit une indemnité correspondant au 2/3 de leur salaire annuel en juin et en décembre. Dans un souci d'équité avec le personnel communal des autres structures, il est décidé de leur accorder une indemnité supplémentaire qui couvrira le dernier tiers de leur traitement annuel.

7. Estimation des Domaines achat de terrain SARREST CM-CIC

Dans la réunion de conseil municipal du 07/06/2016, les élus ont délibéré pour une acquisition de terrain à SAREST CM-CIC.

Le montant de la transaction étant supérieur à 75 000€, la commune avait obligation de consulter les Domaines.

Ce document est une pièce exhaustive pour que la Préfecture exerce son contrôle de la légalité.

La valeur vénale proposée par les Domaines est de 82€/m².

Le prix de la transaction est de 262 500€ c'est-à-dire 85.90€/m².

Description du bien :

- AC n° 234 : 1090 m²
- AC n° 235 : 874 m²
- AC n° 238 : 1046 m²
- AC n° 248 : 46 m²

Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de 262 500€.

8. Demande de subvention. Plan de soutien régional – plan de financement projet mairie

La commune dépose un dossier de subvention pour le projet de rénovation de la mairie selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	760 000	Subventions DETR	150 000 ?
AMO	9 500	C.G	85 000 ?
Honoraires	59 280	Région	80 000 ?
Divers 3%	22 800	Enveloppe Parlementaire	10 000
Contrôle Technique	5 850	Autofinancement	150 000
SPS	2 205	Emprunts Court Terme	170 000
H.T.	859 635	Long Terme	386 562
TVA	171 927		
TTC	1 031 562	TTC	1 031 562

Vote à l'unanimité.

9. Reconduction du CDD de Mme Sadosky

Renouvellement du contrat de Mme Sadosky pour effectuer 6h25 par semaine de ménage à la micro-crèche.

Vote à l'unanimité du conseil municipal.

10. Questions diverses

- La CAGB demande un état des lieux de la zone industrielle en vue d'une reprise.
- Permis de construire de Tiffany Simon refusé car non conforme à la déclaration préalable de division parcellaire.
- La société SCHS nous fait part d'une consommation anormale d'eau, et demande une exonération sur la taxe d'assainissement. Voir avec le SIEVO.
- Demande d'exonération de la taxe d'aménagement pour la construction de Mr FOUINY refus de la municipalité.
- Courrier de la part de Mr DUCERF, 3 chemin de Longeage, suite aux inondations rencontrées ces derniers jours.
- Régularisation des frais de notaires avec Mr Tavernier. 50 % commune et 50% Tavernier.
- Reconduction du contrat d'entretien avec SOBECA pour 1 an

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

<i>GAVIGNET Gilbert</i>	
<i>DODANE François</i>	
<i>BRIENTINI Marie-Pascale</i>	
<i>HARDY Charles</i>	
<i>BAILLARD Sabrina</i>	
<i>CHAINHO Sandrine</i>	
<i>DROMARD Samuel</i>	

<i>FAGOT Philippe</i>	
<i>GOUGET Sonia</i>	
<i>LAROSA Léa</i>	
<i>LARQUE Olivier</i>	
<i>ONILLON Séverine</i>	
<i>PERROT Sandrine</i>	
<i>VANNIER Daniel</i>	
<i>VERNEREY Henri</i>	